

AFFAIRE Noll - Réalisation d'une Salle Polyvalente à dominante
"Pelote Basque" au Chaudron

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité a confié au Cabinet Bertin Lebeigle, l'étude d'une Salle Polyvalente à dominante "Pelote Basque".

Ce projet qui est estimé à 3 700 000 francs pourra être financé de la façon suivante :

- Emprunt C.D.C.	2 900 000 FF
- Subvention F.N.D.S.	800 000 FF

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme ;
- de m'autoriser à solliciter l'emprunt C.D.C. et la subvention du F.N.D.S. ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres et, en cas d'appel d'offres infructueux, de m'autoriser à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

- Commission E.C.T.L. : Avis favorable. Elle demande d'envisager la possibilité de compléter cet investissement par une salle de gymnastique et de culture physique pour le secteur.
 - Commission des Travaux Publics : Avis favorable.
 - Commission des Finances : Favorable. Demande au Conseil Municipal de s'engager à mettre au Budget les fonds nécessaires au fonctionnement de ce gymnase.
-

.../...

LE MAIRE : La subvention F.N.D.S. a été obtenue par la Fédération Française de Pelote Basque.

M. FOURNEL présente le plan de situation du futur gymnase.

M. FOURNEL : Ce gymnase se trouvera Rue de la Gare, au Chaudron, en plein coeur de ce quartier. La Rue de la Gare est une petite rue qui relie l'Ecole Damase Legros à la Crèche du Chaudron. C'est, actuellement, un terrain communal libre de toute occupation, un terrain vague. Vous avez sur le panneau en face, la vue en plan, la coupe et les façades du futur bâtiment. Il existera quelques rangées de gradins pour les spectateurs.

LE MAIRE : Je mets aux voix. Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-o-o-o---

Reçu à la Prefecture
le 16/10/1984